



REGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI INTERNATIONAL DE BOURG DE PEAGE



Article 1 (Généralités)

Ce tournoi est régi par le Règlement Général des Compétitions (RGC) et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous, sous la responsabilité du Juge-Arbitre (JA) Principal. Le Numéro de dossier Poona est le **2202810**.

Il se déroulera du **samedi 11 au dimanche 12 mars 2023** à **BOURG DE PEAGE 26300**, au **Complexe Sportif du Vercors**, 1 rue du Docteur Zamenhof, 26300 BOURG DE PEAGE.

Article 2 (Officiels Techniques et préposé à la compétition)

Les Juge-Arbitres sont :

JA Principal : **Florence CERDON** - VB07 ;

JA Ajointes : **Clement PONCE** - BCHT07 et **Eric AUDIFFREN** - BCBP26.

Le GEO du tournoi est **Jonathan CAUDRON** – BCBP26.

Le logiciel utilisé pour la gestion de la compétition est **BADNET**

Article 3 (Compétiteurs)

Le tournoi est ouvert aux joueurs :

- **licenciés auprès de la FFBaD ou des fédérations des pays limitrophes** (*justificatif obligatoire*) à la date limite d'inscription (voir §5)

- des catégories à **Minime à Vétérans**,

- non compétiteurs (NC) ou classés de **P12 à N2**,

Nota : Les joueurs mineurs doivent pointer chaque jour à la table de marque avec l'adulte responsable conformément à l'§2.14 du RGC. Ce dernier devra signer le registre ad-hoc et s'engager à rester sur place pendant la durée de la compétition dudit mineur.

Article 4 (Tableaux proposés)

Les 5 disciplines Simple Dame (SD), Simple Homme (SH), Double Dame (DD), Double Homme (DH) et Double Mixte (DMx) sont proposées durant le week-end.

Les joueurs pourront s'inscrire sur une ou deux disciplines (« Simple + Double » ou « Double Mixte + Double »).

- Les Simples et Doubles Mixtes se joueront le samedi 11/03/2023,
- Les Doubles Dames et Doubles Hommes se joueront le dimanche 12/03/2023

Chaque discipline se déroulera sur une seule journée avec une phase préliminaire en poule suivie d'une phase par élimination directe (**2 sortants par poule** quel que soit le nombre de joueurs en phase de poule).

Article 5 (Inscriptions)

La **date limite d'inscription** est fixée au **dimanche 26 février 2023**.

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement (paiement direct sur Badnet, par virement, ou chèque adressé par voie postale -lettre suivie de préférence- à l'adresse suivante : **Jonathan Caudron, app 103, 10 rue des recollets 26100 Romans sur Isère**).

Seules les inscriptions réglées à la date ci-dessus (*date de réception en cas de paiement par courrier*) seront prises en compte.

Le montant des droits d'engagement est de **19 € pour une discipline et 23 € pour deux**.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou en cas de force majeure justifiée dans les cinq jours qui suivent la compétition.

L'inscription au choix (DD / DH / DMx) est possible et doit être prise en compte dans le règlement. Le joueur inscrit au choix sera informé le jour du tirage au sort si une paire a pu être constituée suite à son inscription. Dans le cas contraire, il sera remboursé à l'issue du tournoi.

Article 6 (Constitution et organisation des Tableaux)

La date de confection des tableaux est fixée au mardi 28 février 2023.

Les tableaux seront constitués en Top (Top 1, 2, 3, 4, etc...).

Les joueurs/paires seront affectés dans le Top adéquat, en fonction du CPPH (du joueur/paire), de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les cotes la plus haute et la plus basse au sein d'un même Top (conformément à l'article 3.2.1.5 du RGC).

Les Tops ne seront pas forcément identiques en nombre de joueurs/paires, afin de permettre un équilibre et une meilleure valorisation de la compétition.

Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre Principal, de regrouper les séries insuffisamment représentées, modifier les poules et/ou les tableaux, et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne organisation et au bon déroulement du tournoi.

Dans la mesure du possible, les poules de 4 ou plus seront priorisées dans tous les Top.

Les Têtes de Série et de Poule seront désignées à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort (28 février 2023).

Article 7 (Nombre de participants – forfaits)

Le nombre de participants est limité aux 300 premières inscriptions. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée (dans l'ordre d'arrivée des inscriptions) afin de pourvoir aux forfaits éventuels.

En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3.2.5 du RGC :

- En simple, le joueur défaillant pourra être remplacé par un joueur inscrit au tournoi dans l'ordre de priorité de la liste d'attente.
- En double, le joueur privé de son partenaire aura le choix de poursuivre la compétition avec un joueur proposé par le comité d'organisation, ou de refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait involontaire.
- En cas de forfait d'une paire de double, elle pourra être remplacée par une paire inscrite au tournoi et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du JA Principal et justifié, sous peine de sanction fédérale, par la présentation dans un délai de 5 jours, d'un document (*certificat médical, attestation employeur, ...*) précisant les nom, prénom et N° de licence du joueur ainsi que le nom et la date de la compétition, adressé par voie postale ou courriel à la ligue Auvergne – Rhône – Alpes :

Ligue Auvergne – Rhône – Alpes de Badminton, 37

rue du Vercors, 38500 SAINT CASSIEN

sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 8 (Échéancier)

Dans la mesure du possible, l'ordre des matchs respectera l'échéancier. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement de la compétition. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé.

En conséquence, tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le signaler au Juge-Arbitre et laisser ses coordonnées téléphoniques à la table de marque.

Le temps de repos auquel peuvent prétendre les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum, mais peut être réduit avec l'accord express des joueurs concernées. Le Juge-Arbitre Principal peut accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.

Article 9 (Accès au plateau de jeu)

Le plateau de jeu est réservé aux joueurs, Juge-Arbitres, Arbitres, organisateurs, le corps médical et les conseillers. 1 seul conseiller par joueur / équipe est toléré sur le plateau de jeu.

Article 10 (Temps de préparation)

Les joueurs disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour récupérer la feuille de match à la table de marque se préparer (tirage au sort, test des volants, ...) et débiter leur match.

Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Article 11 (Déroulement des matchs)

Les matchs se déroulent **au meilleur des trois sets de 21 points** et sont joués en **auto-arbitrage**.

Tout volant touchant une infrastructure fixe (*charpente métallique, lampe, ...*) ou un élément mobile (*panneaux de basket, filins, ...*) sera annoncé « Let » au service (il pourra être réengagé 2 fois maximum) et « Faute » pendant l'échange.

Les conseils sont autorisés pendant les intervalles uniquement (arrêts de jeu à 11 points et entre les sets).

A la fin de la confrontation, les deux joueurs / équipes vont remplir et valider ensemble les résultats de leur match sur les tablettes mises à disposition.

Article 12 (les volants)

Les volants sont à la charge des joueurs. Seuls les volants en plume homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, les compétiteurs joueront avec le volant officiel de la compétition (**PERFLY FSC 990** disponibles à la table de marque).

Les matchs regroupant uniquement des joueurs du niveau promotionnel ou NC se disputeront en volants plumes ou plastique, au choix des compétiteurs. En cas de désaccord, le volant plastique sera prioritaire (PERFLY PSC 900 disponibles à la table de marque).

Article 13 (Tenues et publicités)

Les joueurs doivent porter des tenues vestimentaires conformes au règlement de la FFBaD saison 2022/2023.

La publicité sur les tenues doit également répondre aux prescriptions réglementaires.

Article 14 (Dopage)

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le Juge-Arbitre et être en mesure de présenter une ordonnance médicale.

Article 15 (Droit à l'image)

En l'absence d'indication contraire formulée auprès de l'organisation au plus tard le 1er jour de la compétition, chaque participant autorise le club de Badminton de Bourg de Péage à diffuser son image prise au cours de la manifestation, sur tous supports média (internet, presse, ...).

Article 16

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.

La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Toute contestation ou réclamation doit être présentée sur le moment à un Juge Arbitre par le joueur concerné, et/ou son représentant s'agissant d'un joueur mineur.

Fait à Bourg de Péage, le 23 janvier 2023.

Le comité organisateur du BCBP26.